

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 822

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quels la Suisse se distingue par des taux nettement inférieurs. Curieusement, personne ne revient sur les effets d'une éventuelle réduction des taux hypothécaires sur les structures du secteur bancaire. Manifestement, on ne craint plus le mouvement de concentration, qui pourrait s'opérer par renforcement des grands établissements, et par affaiblissement relatif des caisses d'épargne et autres banques régionales, voire cantonales, dont les affaires sont moins diversifiées. Pour rassurer tout le monde, l'UBS affirme qu'elle ne saurait pratiquer une calculation mélangée, en compensant les uns par les autres les résultats des différents genres d'opérations! Bref, les grandes banques ne veulent pas qu'on les prenne pour de vagues supermarchés, offrant des services financiers comme d'autres des produits de grande consommation, avec quelques îlots de pertes dans un océan de profits.

Même la Banque Migros se fait prier: à la même époque, soit au début de novembre dernier, cet établissement hors cartel refuse de jouer les Winkelried, et jure ne pas vouloir ouvrir la voie des baisses — elle qui pratique un taux systématiquement d'un quart pour-cent inférieur à celui des autres banques.

Survient alors la Banque Nationale Suisse, par la voix de Markus Lusser, ancien directeur de l'Association suisse des banquiers, vice-président du directoire de la BNS. Devant les délégués de l'Office vaudois pour le commerce et l'industrie, réunis en tranquille assemblée d'automne le 21 novembre 1985, M. Lusser fait sauter quelques bombes: non, les conventions cartellaires entre banques ne contribuent pas à la stabilité des taux; oui, c'est à la politique monétaire de la BNS que l'on doit la situation favorable sur le marché des capitaux; oui, les Chambres fédérales déforment les projets de loi en matière de concurrence et de surveillance des prix, etc., etc. (cf. DP 798). Un mois plus tard, les choses rentrent dans l'ordre: le président de la BNS, Pierre Languetin, déclare qu'il n'y a «à vue d'œil pas de place pour une

baisse des taux». Mais, le 19 février 1986, M. Lusser remet ça devant la presse parlementaire: mieux vaut une baisse spontanée qu'une «politisation» de l'affaire.

Et un timide mouvement de se dessiner: la Banque Cantonale de Neuchâtel, la Banque Migros (quand même), les compagnies d'assurances et autres caisses de pensions, qui ont considérablement augmenté leur engagement dans le secteur hypothécaire, annoncent des baisses pour le 1^{er} mai, pour les nouvelles hypothèques tout au moins.

PLUS LE MOMENT

Les banques cantonales, qui tiennent toujours 40% du marché des hypothèques, vont-elles amorcer un virage? Elles y pensent, et puis elles oublient; réunies le 28 mai à Zurich, elles décident d'en rester à 5 ½%. Le lendemain, la Banque Cantonale de Zurich, qui joue le rôle de leader en la matière, fait une petite concession à ses anciens clients, en leur offrant la possibilité de souscrire des hypothèques à taux bloqué pour plusieurs années, à un niveau d'un quart pour-cent inférieur au taux actuel.

Dans ces conditions, la BNS ne peut que déplorer la politisation bel et bien intervenue (déclaration Lusser du 29 mai). De fait, le débat sur les taux d'intérêt ne va pas se calmer si rapidement. Il y a moins d'un mois encore, tout le monde donnait la baisse pour assurée dès l'automne prochain. Aujourd'hui, les experts croient déceler le retournement de tendance qui va permettre d'invoquer la situation sur le marché des capitaux, pour chasser durablement le spectre d'une baisse de prix. Histoire de clouer le bec à tous ces locataires et consommateurs qui savent revendiquer, mais non comprendre.

Au fond, c'est ça la force d'un cartel ou de toute autre organisation économique: pouvoir tenir, face à l'opinion, face à la réalité aussi, assez long-

temps pour que la situation se retourne, en faveur de dite organisation bien sûr. Et comme la BNS repare d'une inflation toujours prête à repartir, tout risque de s'arranger pour les banquiers: ils pourront continuer à pratiquer les taux actuels et financer les prêts, si nécessaire par des moyens coûteux (dépôts, bons de caisse), vers lesquels se déplace de plus en plus l'épargne traditionnelle, insuffisamment rémunérée.

Y. J.

EN BREF

Si vous passez une matinée à Zurich, ne manquez pas d'assister à une séance de la Bourse. Il suffit de demander un billet d'entrée au quatrième étage de l'immeuble situé au Bleicherweg 5. Vous trouverez même un dépliant en français qui vous explique le fonctionnement d'une institution importante dans le monde des affaires mais dont les lois restent obscures pour le profane. Spectacle garanti.

* * *

Niederwald, Blitzingen, Selkingen, Biel et Ritzingen. Cinq villages du Haut-Valais qui ont vu leurs efforts pour lutter contre l'exode de leurs populations vers la plaine. En construisant ensemble, avec une entreprise mécanique de la région, un bâtiment industriel. Vingt-cinq places de travail, un résultat non négligeable pour des communes qui comptent moins de 100 habitants.

* * *

Le Grand Conseil soleurois a rejeté la proposition d'un député écologiste qui demandait que le canton vende sa part de 9% du capital de ATEL (Aar Tessin SA pour l'électricité), société par ailleurs copropriétaire de Gösgen (35%), Kaiseraugst (12,5%) et Graben (6%). On a pu apprécier à cette occasion la cohérence des partisans du «moins d'Etat».